

La crise de légitimité des États négro-africains

DJANGO KOUAME

Université Alassane Ouattara

Introduction

Les États négro-africains doivent prendre conscience de la situation de profonde aliénation dans laquelle ils se trouvent. Ils doivent chercher les moyens d'en sortir. La redécouverte du pouvoir politique et économique africain nous semble la condition d'une libération authentique des Africains et d'une pleine réappropriation de leur destin. On comprend dès lors l'immobilisme et la stagnation des États africains se trouvent dans la crise de légitimité.

La crise de légitimité, qui est au fondement de tous les États africains, est une homogénéité absolue. Elle est la modalité par laquelle les pratiques institutantes sont étouffées avant même leur naissance. Les programmes de développement ne sont pas réglementés et encadrés dans leur effectuation. Les bavardages savants sur la démocratisation des États négro-africains, le vernis révolutionnaire des interlocuteurs africains, les agencements sur les causes et les mécanismes de la régulation des États africains occultent cette crise de légitimité, laquelle se révèle pourtant comme l'obstacle majeur lorsqu'elle n'est pas mise à nue et interrogée dans ses fondements.

Il est loisible de penser que les réflexions sur les États négro-africains ne doivent pas passer sous silence le fait colonial qui en fait est la modalité de la pensée identifiante, classificatoire, en un mot de la pensée affirmative au sens marcusien. On ne peut pas faire une critique du politique en ignorant tout ce qui relève du pathos. C'est du côté de l'histoire coloniale qu'il faut rechercher la grille de classification définitive des multiples souffrances des États africains.

La crise de légitimité des États négro-africains provient de ce que ces États colonisés ont traversé une crise politique et économique et ont admis le paradigme européen de développement comme l'unique voie d'accès. Cela signifie que ces États se trouvent dans une inaptitude à transformer et à développer leur environnement naturel. Si nous voulons déterminer les causes de la crise de légitimité, les interprétations erronées, sous forme de préjugés et d'erreurs consistent à croire que celle-ci trouve sa réponse non seulement dans le

manque d'imagination des dirigeants africains mais dans la techno économie comprise comme l'accumulation des produits et des biens grâce à l'appropriation de ce qui est naturellement donné.

Le développement économique ne peut résulter que d'une refonte du pouvoir politique et de la volonté de progrès des hommes qui tiennent les arènes du pouvoir en Afrique. Le développement de l'Afrique n'est-il pas tributaire de l'idée que les gouvernants se font du pouvoir politique? La conception magique du pouvoir politique n'est-elle pas la caractéristique de l'Afrique?

La grande réflexion qu'il faut tirer de la destruction de l'ordre établi, est liée au fait qu'à travers la crise de légitimité, il est impossible d'entretenir un ailleurs qui ne soit pas extra-historique. Peut-on, comme l'historiographie actuelle le suggère, oublier ou banaliser le phénomène de l'esclavage et de la colonisation qui ont vidé et avili le continent africain? Pourquoi cacher l'extraction et l'extorsion de la plus-value en Afrique?

Pourquoi ne devons-nous pas révéler que pour comprendre la crise de légitimité des États africains, il faut s'appuyer sur un historicisme de type déterministe?

I- La notion de légitimité dans la philosophie politique

Un des axes majeurs de la philosophie politique est de rechercher le fondement de la légitimité du pouvoir politique. À la question de savoir à qui il est légitime que le pouvoir revienne, il s'est développé depuis Platon la notion de justice consistant à donner à chacun ce qui lui revient en fonction du critère de la répartition à établir. La question de la légitimité du pouvoir s'effectuait déjà en termes d'intégration sur la justice. La doctrine de la légitimité de Platon est la construction de la cité idéale.

La légitimité est la qualité de ce qui est fondé. La légitimité repose sur une autorité qui est fondée sur des bases juridiques ou sur des bases éthiques ou morales et permet de recevoir le consentement des membres d'un groupe. La légitimité est un accord tacite subjectif et consensuel axé selon des critères éthiques et de mérite quant au bien-fondé existentiel d'une action humaine. Cette construction de la légitimité sera poursuivie et approfondie avec les philosophes du contrat.

D'abord, Hobbes nous invite à imaginer un état de nature originel dans lequel l'homme est un loup pour l'homme, un état de guerre de chacun contre chacun, où la vie humaine est

« *solitaire, besogneuse, brute et courte*¹ », tout le contraire d'un paradis terrestre. Pour y mettre fin, les hommes, raisonnant sur leur malheur, décident de s'entendre pour renoncer à leur droit naturel sur tout ce qu'ils peuvent désirer, au profit d'un homme ou d'une assemblée: le souverain, chargé de leur assurer la sécurité et la paix civile. Tel est le pacte de chacun avec chacun, à l'exception du souverain qui reste en l'état de nature, garde son droit naturel sur tout ce qu'il désire, mais perd sa souveraineté dès qu'il cesse de remplir sa fonction.

Ensuite, Locke désire fonder la légitimité d'une monarchie constitutionnelle, dont la souveraineté soit limitée par des droits inaliénables comme sur celui du droit de la propriété. Locke nous fait rêver d'un état de nature où la liberté individuelle est limitée par une loi naturelle. Celle-ci oblige à respecter la vie, la santé, les biens des autres hommes, afin d'assurer la conservation du genre humain. Les hommes ne sont incités à sortir de cet état pour instituer une société politique qu'au moment où le droit de se faire justice soi-même ne suffit plus à garantir la liberté de jouir de ses biens.

C'est le moment de l'invention de la monnaie. Dès que les hommes ont convenu « qu'une petite pièce de métal jaune qui se conserverait sans s'user ni s'altérer vaudrait un gros morceau de viande ou tout un tas de blé² », chacun, pouvant acquérir plus de biens qu'il n'en avait besoin, a voulu en accumuler le plus possible. Cette corruption de l'état de nature par l'économie monétarisée et de l'augmentation de population constitue l'une des causes de compétition pour la terre. Elles font que la loi naturelle est de moins en moins respectée par des hommes "*dégénérés*". Certains hommes décident alors de s'entendre entre eux pour instituer un pouvoir capable de régler les litiges suivant la loi naturelle qu'il sera lui-même tenu de respecter.

Enfin, Rousseau cherche à fonder la légitimité de la souveraineté absolue de la majorité des citoyens, censée exprimer cette ingénieuse fiction qu'est la volonté générale et non moins légitime que la volonté divine ou la volonté des ancêtres. Jean-Jacques Rousseau développe, dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, le thème de la corruption de l'état de nature par le « concours fortuit de plusieurs causes étrangères » dont l'effet est l'institution de la propriété. Il imagine, dans le *Contrat social*, « les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent par leur résistance sur les forces

¹Hobbes (T), *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Éditions Sirey, 1971, p-p. 124-125

² Locke (J), *Essai sur le pouvoir civil*, ch. V, § 37, trad. Jean Fyot, Paris, P.U.F, 1953, p. 86

que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être³ ».

Plus près de Hobbes que de Locke, Rousseau décrit cet état de nature corrompu dans lequel les hommes mus par « l'instinct », « l'impulsion physique », jouissant d'un « droit à l'appétit » sans limites, mènent la vie d'un « animal stupide et borné ». C'est le passage à la vie sociale par le contrat qui en fera des hommes dignes de ce nom.

Il est bien clair que, dans l'œuvre de ces trois philosophes aux projets politiques bien différents, le récit du passage de l'état de nature à l'état de société civile, politiquement organisée, est imaginaire, intemporel⁴. Toutefois, propagée par la philosophie politique « classique », cette légitimité de la vie sociale et politique de l'humanité a fondé le mode d'organisation politique: l'État-nation, légitimant du même coup le pouvoir.

L'État est ainsi créé pour éviter les injustices inhérentes à la propriété. des injustices qui pourraient troubler ce que serait un processus d'appropriation juste, conforme au droit naturel qu'à chacun de s'approprier le produit de son travail. En ce sens, le souci de la justice constitue pour ces penseurs, un des objectifs assignables à l'État, ou l'une des exigences susceptibles d'orienter la politique : c'est la politique comme telle qui, pour être conforme à son essence et à ce qui la rendue nécessaire, se définit par le dessein de rendre possibles entre les citoyens des rapports qui soient justes. La politique se doit d'être juste pour être une forme de domination légitime parmi tant d'autres.

Par conséquent, le fondement de la légitimité du pouvoir politique est toujours juste et social. Ce qui implique que la justice sociale exige de la politique que les pouvoirs institués qui légifèrent, gouvernent, jugent soient efficacement justes. Cette justice sociale politiquement réglée consiste à réduire les inégalités, toujours renaissantes, du jeu des forces économiques en compétition. C'est le meilleur garant de la paix entre les citoyens et de leur sécurité.

³ Rousseau (J.J.), *Du Contrat social*, Paris, Aubier Montaigne, 1943, p. 86

⁴Se conformant au préjugé rationaliste et scientiste né avec les Lumières et qui va dominer l'idéologie du XIX^e siècle, il déguise aussitôt cette légitimité du pouvoir en hypothèse scientifique, oubliant que le propre d'une telle hypothèse est d'être vérifiable par des faits.

C'est pourquoi, les premières investitures étatiques en Europe furent ainsi des cours de justice ; le pouvoir légitime européen a commencé par s'affirmer à partir du moment où sa justice est devenue une justice d'appel. Parallèlement à cet encadrement juridique de l'espace, producteur de territoire étatique, le pouvoir légitime est celui qui se rattache au droit valable dans la communauté : seul peut se prévaloir légitime, celui qui est inhérent à l'idée de droit dominant dans le groupe.

En conséquence, la légitimité ne s'explique pas par un but hors d'elle. Elle est sa propre finalité car elle est le fondement de valeur par référence par laquelle les relations de pouvoir s'agencent dans son sein. Elle n'est pas déterminée par un critère extérieur qui soit religieux, économique, culturel ou colonial dans le cadre des États négro-africains. Nous pouvons donc affirmer avec Georges Burdeau que « toute politique est action finalisée, on ne conçoit pas comment un pouvoir ne peut pas être marqué par la fin qui la détermine ou qui sert à la légitimer⁵. »

Si la légitimité est la caractéristique de tout État, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si les États africains peuvent s'inscrire dans l'exigence d'une appropriation totale du pouvoir et d'une dépossession des puissances des différentes structures économiques ? Autrement dit, les États africains peuvent-ils s'affirmer dans la plénitude de leur souveraineté à l'égard des structures politiques et économiques ?

La crise de légitimité dans laquelle les États africains se trouvent, n'est-elle pas perçue dans la dictature que ces États imposent à leurs citoyens ?

II-La dictature des états africains

C'est sur fond de dictature que l'État négro-africain acquiert un nouveau relief, qu'il s'avère possible de réduire à un système d'institution. Il apparaît comme un État pervers dont la tâche est de comprendre sa singularité et ce qui se prête à son renversement, à l'avènement d'un nouvel ordre. L'État africain naît d'une volonté d'objectivation. Il n'y a pas d'éléments ou de structures élémentaires, pas d'entités, pas de rapports sociaux, qui préexisteraient à sa mise en forme. « L'État africain né de la colonisation est congénitalement fragile. Il a donc besoin de se renforcer pour survivre. Les techniques juridiques et politiques utilisées à cet effet sont bien connus ; concentration du pouvoir entre les mains du chef de l'État, avec, comme

⁵Burdeau (G), *L'État*, Paris, Éd. Seuil, 2009, p. 21

corollaires la personnalisation du pouvoir et le pouvoir personnel, parti unique ou dominant, dont le leader est en même temps le chef de l'État ; intolérance à l'égard des oppositions, dont les membres sont facilement accusés d'antinationaux ; interdiction de toute propagande particulariste, régionale, ethnique ou religieuse⁶. »

La volonté d'objectivation a, d'une part, pour corollaire la position du pouvoir politique africain incapable d'effectuer des opérations de connaissance qui ne doivent rien à son implication dans la vie sociale. Les États négro-africains sont partiels et ne peuvent détecter des relations de causalité entre les phénomènes, les lois d'organisation et de fonctionnement des systèmes et des sous-systèmes sociaux. De ce point de vue, ils sont des mises en sens et des mises en scène. Mise en sens car l'espace politique africain se déploie comme un espace s'articulant suivant un mode singulier de discrimination du réel et de l'imaginaire, du vrai et du faux, du juste et de injuste, du licite et de l'illicite, du normal et du pathologique. Mise en scène, car cet espace contient une quasi-représentation de lui-même dans sa constitution dictatoriale, c'est-à-dire comme « un organisme structuré de commandement qui impose par ses moyens adéquats, sa volonté à l'ensemble des hommes d'une communauté dans les limites d'un territoire donné⁷. »

Les États négro-africains s'inscrivent dans l'exigence d'une appropriation totale du pouvoir politique et d'une dépossession des puissances des différentes structures. Être pour le pouvoir politique africain consiste à affirmer la plénitude de la souveraineté à l'égard des structures. Les États négro-africains sont contraints à la dictature par nécessité de soumission du peuple. La dictature des États africains se maintient dans la perspective ouverte par l'extension de la techno-économie en niant la rupture radicale avec le peuple qu'il semble représenter. Par un jeu d'affirmation et de négation, les États négro-africains assurent la volonté de vivre-ensemble dans une sorte d'unité factice, ils assurent leur maintien dans l'illégitimité. Et ainsi, le pouvoir politique africain qui n'a pas de légitimité paraît visible. Si l'on peut user du terme de despotisme pour qualifier le pouvoir politique africain, c'est le lieu de préciser qu'il est exaspérant, abject car ce pouvoir ne fait pas signe vers un au-delà de la politique. « Le despotisme est un mode de gouvernement légitime quand on a affaire à des barbares, pourvu

⁶Daïté (Ibou), « Discours » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, Dakar, Présence Africaine, 1982, p. 15

⁷Cissoko (S.M), « Formations sociales et État en Afrique précoloniale : Approche historique » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, op.cit., p. 50

que le but vise à leur avancement et que les moyens se justifient par la réalisation effective de ce but⁸.»

Le pouvoir politique africain est *hégémonique*⁹ au sens gramscien. Ce concept gramscien d'hégémonie¹⁰, dont nous n'entreprendrons pas ici d'examiner le sens politique global, constitue un important déplacement de la notion léninienne de dictature du prolétariat¹¹. Il substitue à l'idée de rôle dominant celle d'influence dirigeante, à l'idée d'instance coercitive et régressive celle de force expansive visant à établir non un alignement mais une soumission du peuple. Pourtant, à considérer le concept d'hégémonie du point de vue du problème discuté ici, il est en inadéquation aussi bien avec la réalité des contradictions de l'État négro-africain qu'avec la nature du processus démocratique impliqué par une stratégie autogestionnaire du pouvoir. «L'État africain orchestre la légitimité des dictatures *÷d'hommes-Providence* baptisés Pères fondateurs. Ils reçoivent pour la plupart leur autorité d'hégémonies coloniales mises en crise et qui peuvent, par ce biais, prolonger leur domination à travers des hommes de paille¹². »

Le pouvoir politique africain règne comme s'il n'y avait rien en dehors de lui, comme s'il était sans limites. Autrement dit, des limites que pose l'idée d'une loi ou d'une vérité qui vaudrait par elle-même en se rapportant à une société qui est partiellement censée n'avoir rien en dehors d'elle, censée s'accomplir comme une société produite par les hommes qui la peuplent. « On assiste, en effet, à la montée des monocraties totalitaires africaines, régimes plus ou moins inspirés du régime présidentiel ou présidentialiste¹³. »

Le pouvoir politique africain se désigne en ceci qu'il combine un idéal radicalement artificialiste avec un idéal organiciste. Son image se conjugue avec celle d'une machine, d'un goulot d'étranglement dont les membres sont rigoureusement solidaires, en même temps qu'il est supposé se construire jour après jour, qu'il est tendu vers un but l'omniprésence du chef. Le pouvoir africain n'écarte pas le risque de voir l'État tomber aux mains d'un chef autocrate et abusif. Si ce constat est en lui-même simple à énoncer, il est plus difficile à démontrer.

⁸Mills (J.S), *De la liberté*, trad. Laurence Lenglet, Paris, Gallimard, 1990, p. 75

⁹L'hégémonie est un concept qui décrit la domination d'un groupe ou d'une classe et le rôle que les pratiques quotidiennes et les croyances collectives jouent dans l'établissement des systèmes de domination.

¹⁰ Gramsci (A), *Cahiers de prison*, trad. Fulchignoni & Granel, Paris, Gallimard, 1978

¹¹ Voir Lénine (V), *L'État et la révolution*, Moscou, 1967

¹²Diagne (P), « Du pouvoir politique à la problématique de l'État » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, op.cit., p. 72

¹³ Ibidem

Cependant, nous le percevons mieux avec Gauchet, dans son œuvre, *Le Désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*¹⁴. Dans ce livre, Gauchet voit la politique comme une traduction du concept de transcendance. Pour lui, les attributs de la divinité transcendante, à savoir, l'invisibilité, l'éternité, l'omniprésence, ont été conservés et transposés au plan politique institutionnel, ce qui fait que la transcendance de Dieu est devenue celle de l'État, du pouvoir, du chef.

C'est donc une mutation politique dont témoigne au mieux le changement de statut du pouvoir que surgit la dictature de l'État négro-africain. L'État négro-africain vit dans un état de mobilisation permanente. Dans les faits, un parti s'élève et se présentant comme une autre nature que les partis traditionnels, comme porteurs d'aspirations du peuple entier et détenteur d'une légitimité qui le met au-dessus des lois en détruisant toutes les aspirations. Le nouveau pouvoir n'a de compte à rendre à personne. Il se soustrait de tout contrôle. Les gouvernants sont complaisants et s'arrogent tous les droits, ils sont:

invisibles immortels dotés d'une quasi-présence à eux-mêmes par leur continuité indéfinie. Ces corps collectifs acquièrent une vérité consistante de personnes transcendantes dont les purs esprits de l'autre monde, seule peuvent fournir une idée (...) l'infusion d'une idée sans terme dans les institutions humaines abouti à transporter sur terre quelque chose de l'éternité divine. Mais aussi à faire surgir une catégorie nouvelle d'êtres sacrés, personnes abstraites, fantômes collectifs dont nous nous cessons de nous dévouer, l'État invisible.¹⁵

Les États africains diffusent partout leur idéologie dominante et les consignes du pouvoir au gré des circonstances, et par la formation de multiples micro-corps, organisation en tous genres dans lesquelles se reproduisent l'intérêt privé artificiel et les rapports de pouvoir conformes au modèle général. Une logique de l'identification est mise en œuvre, commandée par la représentation du pouvoir incarnateur. Ainsi le contrôle idéologique que les États africains exercent sur leurs citoyens, retardent la prise de conscience de leurs intérêts réels, la formation d'une volonté populaire authentique se trouve donc faussée dans les consultations électorales. Cela conduit à penser que ces États sont injustes et irrespectueux des intérêts

¹⁴ Gauchet (M), *Le Désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985

¹⁵ Idem, p-p.119-120

fondamentaux. « Le pouvoir politique en Afrique revêt des caractéristiques qui ne sont pas présentes dans l'aire occidentale¹⁶. »

En conséquence, les citoyens sont tenus de se conformer aux lois, mais ils sont privés de tout droit de participer à la gestion des affaires publiques. Ils sont soumis à la loi mais ils ne participent pas à son élaboration. Il s'opère une condensation entre la sphère du pouvoir, la sphère de la loi et la sphère du savoir. « La référence à l'État constitue un puissant moyen de légitimer l'exercice du pouvoir, pour faciliter les lois¹⁷. »

La connaissance des fins dernières de la société, des normes qui régissent les pratiques sociales devient la propriété du pouvoir, tandis que celui-ci se révèle lui-même l'organe d'un discours qui énonce le réel comme tel. Le pouvoir incorporé dans un groupe, et à son plus haut degré dans un homme se combine avec un savoir également incorporé, tel que rien désormais ne peut le fracturer. « L'hyperpersonnalisation du pouvoir contribue sans doute à limiter les effets dévastateurs de ces tendances contradictoires mais toujours au détriment du processus d'institutionnalisation légale rationnelle¹⁸. »

Les États négro-africains ne sont pas exempts de tout blâme. Ils se sont parfois comportés de manière injuste ou cruelle à l'égard des populations. Il n'y a pas lieu de fermer les yeux sur les injustices bien souvent perpétrées à l'égard des citoyens. À-t-on réfléchi au gâchis humain qu'ont représenté les dictatures africaines, à la régression qu'une telle situation constitue, à la façon dont les droits de l'homme se sont trouvés bafoués.

Les États négro-africains ont donc contrevenu au principe moral fondamental qui justifie l'égalité politique des citoyens d'une démocratie. La forte démobilitation, l'autoritarisme bureaucratique et le véritable terrorisme d'État n'ont pas seulement bloqué les alternatives mais ont également miné les fondements mêmes de la démocratie. L'effondrement de la démocratie est une caractéristique généralisée sur tout le continent.

La démocratie est nécessaire, elle est un régime politique conséquent, qui ne repose pas sur un besoin de réalisation d'un idéal, mais sur les conditions de transformation de la vie concrète des hommes. C'est pourquoi, à la question de savoir à qui et à quoi faut-il impliquer la responsabilité de la crise légitimité des États négro-africains ?

¹⁶Braud (P), *Penser l'État*, Paris, Éd. Seuil, 2004, p. 145

¹⁷Ibidem

¹⁸Idem, p. 146

Cette réponse se trouve formellement dans le processus historique qui les a portés à l'existence. Elle est avancée, comme nous l'avons vu, dans l'exigence d'une libération politique mais aussi et surtout économique simultanée des États négro-africains.

III-La crise de légitimité au plan économique

L'indépendance des États négro-africains n'a pas fait disparaître pour autant la nuit sombre de la misère; elle n'a fait que mettre le pouvoir entre les mains de l'élite locale et, qui plus est, elle a illégitimé la domination économique de cette élite au nom du nouvel ordre. Les États africains, dans la forme d'États coloniaux, sont des États illégitimes dans leur essence, dans leur finalité et dans leur détermination historique pour les communautés humaines anté-coloniales.

À l'origine de l'insuccès économique des États négro-africains, nous trouvons le problème alarmant de la misère, de l'inégalité héréditaire et de l'inégalité des chances léguées par le passé tribal. Cet héritage a été perpétué par le système colonial qui a permis aux hiérarchies tribales de poursuivre et d'affermir les inégalités dans les relations sociales et celles-ci à leur tour, ont directement préservé et maintenu l'activité économique au niveau bas. « N'est-il pas nécessaire de conclure que les contrées lointaines nous ont été données, non pas simplement pour que nous puissions en tirer chaque année profit mais pour que nous puissions répandre parmi leurs populations, plongées depuis longtemps dans les ténèbres, le péché et la misère¹⁹. »

En outre, le système colonial a introduit une nouvelle forme d'exploitation d'un niveau supérieur, en transformant l'élite politique et économique indigène en une classe intermédiaire de collaborateurs au service du projet colonial de domination politique et d'expansion économique. Dans une société inégale divisée par les clivages tribaux de castes, de classes, le mode de production capitaliste imposé de l'extérieur ne fait qu'aggraver les conflits entre les groupes et entre les classes et intensifier la frustration des individus. Une dimension importante qu'il convient de souligner dans les États africains est la polarisation croissante. Si les riches s'enrichissent, la classe moyenne, quant à elle, s'appauvrit. Cette dernière voit sa condition de vie se détériorer du fait de l'évolution graduelle du niveau de vie.

¹⁹ Cité in Éric Stokes, *The English Utilitarians and India*, Oxford, Clarendon Press, 1959, p. 34

En conséquence, les intérêts et les antagonismes économiques se politisent et donnent naissance aux tensions, aux conflits et à la violence. Les différends entre groupes prennent la forme de castes, entre tribus, entre culture ou entre classes qui se manifestent de diverses manières : manifestations pacifiques, non-coopération, grèves, émeutes, guerres. L'échec de toutes les tentatives faites pour fonder les États africains, pour donner une assise économique et symbolique, signifie la difficulté de ceux-ci de concilier la démocratie, principe de légitimation et d'organisation du pouvoir d'une société en relation d'affrontement avec ce qui est naturellement donné aux hommes, et l'économie, fondement d'une société qui s'organise démocratiquement.

Les civilisations africaines sont restées en marge des grands bouleversements historiques qui ont transformé le paysage de notre planète depuis des siècles. Elles ont reçu ces changements par procuration : n'ayant accès ni au foyer moteur de la modernité, ni à la dialectique, elles ont été réduites à en consommer les sous-produits économiques au nombre desquels des paquets idéologiques surgelés prêts à être consommés sur le champ. De ce point de vue, les déboires économiques des Africains ne sont que la face cachée d'une obscure logique qui maintient ceux-ci dans l'attitude de consommateurs des théories économiques élaborées dans des conditions socio-historiques et des impératifs qui ne furent pas ceux de l'histoire africaine.

Les crises économiques africaines relèvent du fait que l'exploitation de l'environnement naturel ne peut être bénéfique à la société africaine que si elle en rompt la finalité et se libère de la dépendance de la société européenne. En conséquence, ces crises ne sont que la traduction visible du fantasme du *secret de l'occident*²⁰ dont l'appropriation hante et guide l'inconscient négro africain: « S'emparer du secret de l'occident doit dès lors consister à connaître à fond la civilisation occidentale, à identifier la raison de sa puissance et à l'introduire dans notre propre culture²¹. »

Le rapport de l'Africain à l'économie est celui de la méconnaissance, l'Africain est homo economicus car, pour inscrire des nouvelles possibilités dans l'histoire africaine, il ne faut renoncer à cette économie aliénante, qui telle que présentée en Afrique noire, s'érige en moteur de l'émancipation. C'est une économie qui s'enseigne en Afrique comme un substitut des divinités, une économie transcendante qui n'a aucune envie de relier sa théorie aux

²⁰Towa (M), *Essai sur la problématique philosophique de l'Afrique actuelle*, Yaoundé, CLE, 1972, p. 40

²¹ Ibidem

conditions de productivité, une économie linéaire et de gratuité dont le transcendantalisme étouffe ses propres contradictions et, par là même, celles de la société ; une économie qui, de par ses dénégations, frise le mythe.

Il faut supposer que l'économie dans ses principes n'est pas neutre, et c'est bien l'utilisation malveillante des États négro-africains qui la rend inhumaine. Le problème serait donc celui de ces États qui ne savent pas l'utiliser. Quant à l'économie, dans sa pureté, elle n'a d'égal que sa neutralité axiologique; toute chose qui empêche de la penser sous l'angle de l'autoréflexivité au sens habermasien.

À cela s'ajoutent d'autres faiblesses comme le clientélisme, la corruption, la mauvaise gestion et les manipulations diverses. Le clientélisme et la corruption se sont imposés comme les seules médiations possibles entre les différentes strates du pouvoir local. En ces termes, la perpétuation ou la subversion du clientélisme et de la corruption sont devenues en Afrique un enjeu majeur du fait que « l'ascension sociale se fait habituellement par le biais des réseaux clientélistes. Ces réseaux structurent et organisent la violence²². »

Le clientélisme et la corruption ont perverti les dirigeants africains qui, au lieu de servir leurs États, assouissent leurs besoins ou leurs intérêts égoïstes. C'est ce processus d'instrumentalisation des États qui les vide de leur substance.

En Afrique, les formes clientélistes et corrompues paraissent être caractéristiques non d'une culture particulière mais d'une configuration historique et sociale paradoxale. Cette configuration fait superposer des principes politiquement incompatibles sous la tutelle d'une domination étatique exogène a créé une situation locale singulière : d'un côté, du fait d'une faible ingérence dans les affaires internes, les dirigeants africains ont disposé d'une relative autonomie. Mais d'un autre côté, cette situation a engendré une confusion durable entre les grands principes de l'action sociale.²³

Si l'économie est une instance en devenir produisant ses propres négations, dénégations et positions, le problème pour les Africains consistera non plus à opter pour l'application ou

²²North-Wallis-Weingast, *Violence et ordres sociaux*, trad. Myriam Dennehy, Paris, Nouveaux Horizons, 2010, p. 68

²³Boujon (J), « Clientélisme, corruption et bonne gouvernance » in Autre part n° 14, Bamako, 2000

l'adaptation d'une économie en vue du *développement*²⁴, mais à opérer une rupture. Un renversement de paradigmes est donc nécessaire dans le rapport négro-africain à l'économie: «Le problème fondamental du développement doit être redéfini comme une lutte sélective contre les formes les plus abjectes de la pauvreté (...). On nous a appris à nous occuper de notre PNB, car c'est lui qui s'occupe de la pauvreté. Faisons le raisonnement inverse et occupons-nous de la pauvreté qui agira sur le PNB²⁵. »

À ce niveau, des questions pourraient être posées: N'est-il pas opportun de définir le champ d'application du paradigme de l'économie? Quels sont les agents qui pourront la faire évoluer, vu que l'actuelle structuration des États négro-africains pour édifier une économie critique ne peut que subir l'hégémonie des États occidentaux? En d'autres termes, si le paradigme de création doit restructurer notre approche de l'économie, est-il possible d'enlever ce rôle aux États négro-africains?

Des exemples peuvent illustrer notre approche en premier lieu, la question de la dette. La dette est un frein considérable au développement des États africains. Le caractère cumulatif des dettes, empruntées pour payer les intérêts ou rembourser, entretient une dépendance sans fin des États négro-africains. Cela dénote que le fonctionnement actuel des institutions financières internationales est totalement asymétrique, puisque les pouvoirs de décisions sont concentrés entre les mains des États riches créanciers. Cela signifie que les États négro-africains débiteurs supportent généralement le fardeau des ajustements provoqués par des déséquilibres internationaux dont ils ne sont pas les seuls responsables.

De plus, ces États négro-africains débiteurs ne disposent d'aucune marge de manœuvre dans le choix de leurs politiques économiques et sociales. Ce pouvoir exorbitant des États riches, créanciers, caractéristique de la finance libérale, doit être remis en cause. Il est donc crucial que la gestion des opérations de financement et de la dette des États négro-africains soit organisée sur la base paritaire, reconnaissant la co-responsabilité entre les gouvernements des États riches créanciers et des États négro-africains débiteurs dans la formation de la dette.

Ce principe d'égalité implique notamment une remise en question des mécanismes de fonctionnement car la pauvreté est africaine et les programmes d'ajustement structurel ont

²⁴Arndt (H.W), *Développement économique: la marche d'une idée*, trad. Anne Sauvêtre, Manille, Nouveaux Horizon, 1991

²⁵ Ibidem

toujours été néfastes pour les Africains. Ils ont provoqué inéluctablement la paupérisation sur le continent alors qu'ils avaient pour objectif de vouloir aider les Africains et non à combattre les causes de cette pauvreté.

Nous assistons à des crises de toutes sortes: crises cycliques, financières, monétaires qui sont inévitables car elles sont consubstantielles à la nature des Etats négro- africains. Les réformes n'ont aucun effet sur ces États du fait qu'elles sont fondées sur un curieux mélange d'idéologie et de mauvaise économie, un dogme qui dissimulait parfois le caractère impérialiste des États développés.

Ce caractère impérialiste est illustré par des mesures comprenant un affaiblissement de la demande intérieure, une austérité budgétaire, une diminution de la masse monétaire, une libération des mouvements de capitaux, une compression générale des dépenses publiques, une restriction des salaires et du nombre des fonctionnaires, une plus grande flexibilité dans le marché du travail, un accroissement des impôts indirects, une baisse ou une suppression des subventions aux produits de premières nécessités, une privatisation des entreprises publiques, des systèmes de santé et de retraite.

Ces programmes, dont certains aspects s'imposaient en raison de l'endettement, ont été poursuivis sans égard pour les circonstances sociales des États concernés. Ils ont miné les conditions de développement en contraignant les États négro-africains à restreindre leurs dépenses de santé et d'éducation. Au total, les politiques puisqu'elles suscitaient une augmentation du chômage, une baisse du pouvoir d'achat de la grande masse de la population, un affaiblissement des systèmes éducatifs ont eu des effets catastrophiques. « Les politiques d'ajustement structurel, les mesures censées aider un pays à s'ajuster face à des crises et des déséquilibres chroniques ont provoqué dans de nombreux cas des famines et des émeutes²⁶. »

Comme partout, elle a aggravé la polarisation entre les riches et les pauvres. En fait, comme bien d'autres États, les États africains n'ont cessé d'assumer des politiques d'ajustement structurel recommandées par les institutions de Bretton Woods sans qu'il soit possible de tirer un bilan clair de cet effet de libéralisation. Dans ces conditions, les interventions du FMI toujours liées à de nouvelles mesures d'austérité, ne parviennent pas à rassurer les investisseurs, encore moins à endiguer la fuite des capitaux.

²⁶ Stiglitz (J. E), *La Grande désillusion*, trad. Paul Chemla, Paris, Fayard, 2002, p. 24

Les politiques d'ajustement structurel sont des preuves de la faillite des mesures technocratiques d'inspiration néocoloniale défendues par le FMI. « Trop souvent, la conditionnalité n'a assuré ni un bon usage des financements, ni des changements d'orientation sensés, profonds et durables. Elle a même été contre-productive soit parce que les mesures n'étaient pas adaptées au pays, soit parce que la façon dont on les a imposées a suscité l'hostilité à la réforme. Le plan du FMI a laissé le pays tout aussi pauvre, mais accablé de dettes²⁷. »

Le bilan humain de l'ensemble de ces politiques est littéralement dramatique. Les enjeux sont colossaux devant l'ampleur de la situation. La Banque mondiale, le FMI et les gouvernements qui déterminent leur politique et celle de la périphérie qui s'en font les complices sont redevables devant les populations qui souffrent quotidiennement. « Une société duelle naît. Elle est caractérisée par la coexistence conflictuelle au sein d'une même nation, deux sociétés antagonistes: une société minoritaire à consommation intense, dominant une autre société regroupant la majorité du peuple et privée de biens essentiels d'aliments en suffisance, de soin, d'éducation²⁸. »

En conséquence, les institutions financières ébranlent les droits humains fondamentaux en foulant aux pieds la Déclaration universelle des droits de l'homme et le pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels des peuples de la périphérie, les institutions ont toujours entretenu l'illusion avec des projections optimistes que la situation allait s'améliorer en imposant des plans d'ajustement structurel. Toutefois, il est évident que les programmes d'ajustement structurel ont été provoqués principalement par des politiques néocoloniales. « La tutelle abusive de l'ordre économique dominant constitue l'obstacle le plus redoutable à la possibilité même de construire une démocratie viable en Afrique²⁹. »

Conclusion

Si les États africains veulent assumer leur nature d'État et sortir de la crise de légitimité, il leur faut impérativement susciter une volonté collective et une autre cohésion sociale différente des tribus en affirmant leur impartialité. Pour mettre fin à la confusion entre la

²⁷ Idem, p. 46

²⁸ Ziegler (J), *Une Suisse au-dessous de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 25

²⁹ Dumont (R), *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 11

légitimité et l'illégitimité, entre la vérité et le mensonge, entre l'authenticité et l'imposture, les États négro-africains doivent opérer la recherche de la puissance et du bien commun.

En conséquence, ils doivent s'inscrire dans l'exigence d'une appropriation totale du pouvoir politique et d'une dépossession des puissances des autres structures, car la crise de légitimité suppose l'absence de capacités institutionnelles, humaines et matérielles adéquates ainsi que des acteurs forts qui s'équilibrent.

Or actuellement, ces conditions sont loin d'être remplies pour remédier à cette crise de légitimité. Il est évident que la consolidation de la pratique de la bonne gouvernance des États négro-africains exige le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Il faut opportunément que la reconversion des structures et des mentalités soit une tâche à laquelle il importerait de s'attacher préalablement. Il s'agit d'insuffler aux États négro-africains le culte du progrès matériel, cette religion que Max Weber³⁰ croit, non sans quelque raison, être l'esprit de la société industrielle.

Pour briser la crise de légitimité, les États négro-africains doivent être producteurs de techniques. Ils doivent également être la condition de généralisation de la technicisation née en Europe s'ils veulent créer un vivre-ensemble pacifique et réaliser l'intégration complète de l'Afrique.

³⁰L'œuvre de Max Weber occupe une place importante dans la pensée politique parce qu'elle tient uniquement aux éclaircissements que sa sociologie politique apporte sur les types de légitimité. Elle prend la mesure des conditions modernes définies par le déploiement de l'économie industrielle, le retrait de la religion, les enseignements de la science, la spécialisation des activités et leur rationalisation. Au total, l'œuvre de Weber offre une des seules interprétations d'ensemble de la modernité à laquelle les États négro-africains devraient s'inspirer.

BIBLIOGRAPHIE

Arndt (H.W), *Développement économique: la marche d'une idée*, trad. Anne Sauvêtre, Manille, Nouveaux Horizon, 1991

Bayart (J-F), *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989

Braud (P), *Penser l'État*, Paris, Seuil, 2004

Burdeau (G), *L'État*, Paris, Seuil, 2009,

Dumont (R), *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Éditions du Seuil, 1991

Lucien Febvre, *La Terre et l'évolution humaine*, Paris, Éditions Albin Michel, 1949,

Gauchet (M), *Le Désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985

Gramsci (A), *Cahiers de prison*, trad. Fulchignoni & Granel, Paris, Gallimard, 1978

Hobbes (T), *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Éditions Sirey, 1971,

Locke (J) , *Essai sur le pouvoir civil*, ch. V, § 37, trad. Jean Fyot, Paris, P.U.F, 1953,

Mills (J.S), *De la liberté*, trad. Laurence Lenglet, Paris, Gallimard, 1990,

North-Wallis-Weingast, *Violence et ordres sociaux*, trad. Myriam Dennehy, Paris, Nouveaux Horizons, 2010,

Rousseau (J.J), *Du Contrat social*, Paris, Aubier Montaigne, 1943,

Towa (M), *Essai sur la problématique philosophique de l'Afrique actuelle*, Yaoundé, CLE, 1972,

Ziegler (J), *Une Suisse au-dessous de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1976